



LE MOT DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

MOUVEMENT SOCIAL

En grève et dans la rue le 2 décembre



Après les réussites des différentes mobilisations en début d'année scolaire, nous avons obtenu l'abandon de plusieurs mesures austéritaires, comme la suppression des deux jours fériés ou le gel des pensions de retraite et des minimas sociaux. Face à la colère populaire, François Bayrou a même dû démissionner, laissant la place à Sébastien Lecornu.

Cependant ces avancées ne sont pas suffisantes face à un projet de loi de finances (PLF) toujours très austéritaire et injuste. La suspension de la réforme des retraites ne suffit pas, nous réclamons son abrogation et le retour à une retraite à 60 ans, au bout de 37,5 annuités. Il n'y aura pas d'économie sur nos vies !

Dans notre secteur, l'annonce de la suppression de plusieurs milliers de postes d'enseignant·es est

inadmissible. Au lieu de profiter de la baisse démographique pour diminuer les effectifs dans les classes et améliorer ainsi les conditions d'apprentissage des élèves, Macron et Lecornu préfèrent sacrifier l'éducation pour injecter toujours plus d'argent dans le budget de la défense. Pour SUD éducation, il est temps de baisser les effectifs des classes à hauteur de 20 élèves maximum dans les écoles, collèges et lycées professionnels, et 25 en lycée général et technologique, avec des seuils abaissés à respectivement à 16 et 20 en éducation prioritaire. Il est nécessaire de donner à l'école les moyens d'être réellement inclusive.

Enfin, nous réclamons toujours un budget à la hauteur des besoins des personnels et des élèves qui permette une augmentation réelle des salaires, la titularisation des personnels contractuels (enseignant·es, AED ou AESH), la rénovation du bâti scolaire et le déploiement d'une médecine scolaire et du travail suffisantes. Nous exigeons la fin du financement de l'enseignement privé et une nouvelle sectorisation pour mettre fin à la ségrégation scolaire, ainsi qu'une réforme de l'éducation prioritaire, qui réintègre notamment les lycées après dix ans d'exclusion, pour une meilleure école et une meilleure société.

SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à se mettre en grève dès le 2 décembre et participer aux manifestations pour réclamer un budget à la hauteur d'un service public d'éducation émancipateur, pour les élèves et les travailleur·euses.

Rendez-vous

SEGRÉ à 10h devant la sous-préfecture

CHOLET à 10h place Travot

SAUMUR À 10h30 place Bilange

ANGERS à 12h30 devant la préfecture

STAGE AESH

**Conditions de travail, primes, inclusion, validisme...
viens en parler avec SUD éducation**



Tu es AESH et tu veux parler de tes conditions de travail ? En savoir plus sur la prime REP/REP+ ? Parler inclusion scolaire ? Validisme ? T'informer sur tes droits pour mieux faire face à la hiérarchie ? Échanger avec tes collègues et partager des expériences ? Alors ce stage est fait pour toi ! Ce stage est ouvert à toutes les AESH, syndiqué·es ou non. La participation à un stage de formation syndicale sur temps de travail est un droit qu'il faut faire vivre. Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Vous pouvez dès à présent nous contacter à : contact@sudeducation49.org pour vous inscrire. En retour, nous vous enverrons un modèle de lettre pour que vous puissiez prévenir votre hiérarchie et faire une demande de congé formation syndicale.

**STAGE AESH DE SUD ÉDUCATION
LE 9 FÉVRIER A LA BOURSE DU TRAVAIL D'ANGERS
(INSCRIPTIONS AVANT LE 9 JANVIER)**

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Où en est-on ?



Les personnels du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bénéficieront d'une protection sociale complémentaire obligatoire à compter du 1er mai 2026.

SUD éducation fait le point.

Qu'est-ce que la protection sociale complémentaire ?

C'est l'équivalent des complémentaires santé financées à 50% par l'employeur dans le secteur privé depuis 2016. La protection sociale complémentaire (PSC) sera obligatoire pour les agent·es en activité, facultative pour leurs ayant-droits et pour les agent·es à la retraite. Le régime des retraité·es sera financé partiellement par la solidarité des agent·es en activité.

La protection sociale complémentaire recouvre deux éléments :

- les remboursements de frais de santé et d'hospitalisation en sus de ce que la Sécurité sociale prévoit, qui fait l'objet d'une couverture obligatoire et financée par l'employeur à environ 50%.
- la prévoyance, c'est-à-dire le maintien de la rémunération lorsqu'un arrêt se prolonge, en cas de survenance d'un handicap, une invalidité, ou en cas de décès. Pour la prévoyance, l'accord signé avec les organisations syndicales prévoit une adhésion facultative subventionnée à hauteur de 7 euros par mois.

Qui est concerné par la PSC dans l'éducation et l'ESR ?

Tout le monde est concerné par le dispositif, car il sera proposé à tous les personnels en activité ou retraité·es, fonctionnaires ou contractuel·les. Les conjoint·es, partenaires, ou concubin·es, ainsi que les enfants sont également concerné·es.

Pour tout savoir retrouvez l'article dans son intégralité

<https://www.sudeducation.org/protection-sociale-complementaire-psc-ou-en-est-on/>

EVAR/EVARS

Complotisme et désinformation dans le Choletais

Attaques de l'extrême droite contre l'éducation affective et sexuelle



Depuis quelques jours, les habitant·es de Cholet ont reçu dans leurs boîtes aux lettres d'étranges flyers les mettant en garde contre le programme scolaire EVARS (Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité).

Les flyers sont estampillés « Mamans louves » collectif qui relaie des « théories défendues notamment par une ultra-droite conservatrice réfractaire à toute action de l'État en matière de santé et d'éducation » (RFI 21 novembre 2021), et par « SOS Éducation », « proche de

la droite conservatrice et de l'extrême droite » (Le Monde, 26 novembre 2024) . Ils ont été "relayés" par un collectif des Mauges à l'origine plutôt porté vers la non-vaccination et les médecines alternatives mais qui depuis quelques années semble également glisser dans le complotisme, la désinformation, l'anti-avortement et le trumpisme.

Ils ont été distribués massivement, énonçant que « les séances EVARS posent problème », faisant état de « témoignages effrayants », affirmant fallacieusement que « depuis trois ans de nombreux enfants et jeunes sortent traumatisés des séances d'EVARS avec des travaux pratiques imposés aux jeunes », que son programme s'appuie sur des « livres inadaptés dès la maternelle» et donne "des explications crues de la sexualité adulte". Ils proposent également des QR code permettant d'accéder à une "charte éthique pour ne pas nuire" que les parents sont invités à "diffuser" et les enseignants à "l'adopter".

Ces dénonciations mensongères et outrancières, fondées sur des fake news, des approximations et des fantasmes inquiétants ont pour objectif non seulement de dégrader et empêcher cet enseignement, privant les élèves d'un outil de savoir, mais aussi de les maintenir dans une ignorance qui facilite leur mise en danger. Nous rappelons que l'EVARS est une obligation légale depuis la loi du 04 octobre 2001, et vise notamment à lutter contre le sexism, à prévenir les violences sexuelles, à éduquer au consentement, à protéger les personnes les plus vulnérables. Elle est fondamentale dans la sensibilisation aux LGBTQIphobies, s'adresse à tous·tes les élèves de façon progressive et raisonnée, et vise à promouvoir des relations respectueuses et l'égalité de considération et de dignité entre les femmes et les hommes. Elle contribue à la prévention du harcèlement, à la lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence, dont les violences sexistes et sexuelles.

Sud Education 49 dénonce fermement ces pratiques, qui mettent en danger les enfants -les élèves- mais aussi les enseignant·es et professionnel·les qui dispensent ces enseignements, les exposant à la vindicte, aux menaces et aux pressions.

Nous demandons à Mme la rectrice de l'académie de Nantes et de la région académique Pays de la Loire de dénoncer publiquement ces actes et de faire appliquer la loi garantissant le droit à l'éducation affective et sexuelle, qui contribue à rendre l'école émancipatrice pour toutes et tous.



Equipe de rédaction: les Jeudien·nes

14 place Imbach 49100 ANGERS, 06 13 12 99 21

contact@sudeducation49.org